

Indicateurs régionaux à appliquer aux effectifs EPLE	
Rentrée 2026	
Un intervalle de conformité de - 15% à + 15% est admis entre la cible issue de l'application des indicateurs et le nombre de postes affectés à l'établissement.	
ACCUEIL	1,7 ETP par lycée 1 poste d'accueil et 0,7 effectués par 2 AEP (sauf 8 EPLE qui restent à 1 ETP et 9 lycées qui passent à 2 ETP)
ENTRETIEN MÉNAGER	Bâti scolaire : 1 ETP / 2 000m ² Internats : 1 ETP / 1 800m ² Gymnase : 1 ETP / 7 500m ² Sanitaires : 1 ETP / 450m ² Maison des lycéens : 1 ETP / 5 000 m ² Ateliers pédagogiques : 1 ETP / 5 000m ²
ENTRETIEN DU LINGE	Lycée hôtelier = 1 ETP (dont linge pédagogique) EREA = 1 ETP Linge des ARL : 0,2 ETP si < 15 ARL 0,5 ETP si entre 15 et 35 ARL 1 ETP si ≥ 35 ARL Si externalisation totale : 0,2 ETP conservés Si lycée hôtelier et ≥ 35 ARL, alors 2 ETP
ENTRETIEN DES ESPACES GRIS	Espaces gris (hors espaces verts) : 1 ETP / 70 000 m ²
MAINTENANCE	Maintenance : base 1,5 ETP (avec participation de l'encadrant) ou base 2 ETP si branche maintenance dédiée + 1 ETP par tranche de 12 000 m ² pour lycées qui ont plus de 17 000 m ²
ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS	Espaces verts et plateaux sportifs: 1 ETP / 40 000 m ² , maximum 2 ETP et si externalisation : 0,1 ETP conservés
MAGASINAGE PÉDAGOGIQUE	Magasinage pédagogique : 0,5 ETP si lycée professionnel + 0,5 ETP si plusieurs spécialités métiers dont hôtelière
RESTAURATION	1 ETP / 19 500 repas (dont en fonction des effectifs : responsable, adjoint, cuisinier, aide de cuisine, magasinier alimentaire) Bonus/malus en fonction des spécificités (internats, déjeuner du mercredi, dîner du vendredi, etc.) Minimum 2 ETP en restauration + AEP pour la plonge et remise en état des salles de restauration en tenant compte des spécificités de chaque lieu
ENCADRANTS	1 ETP quel que soit le nombre d'ARL encadrés
ASSISTANT DE PRÉVENTION	0,1 ETP / lycée jusqu'à 10 ARL inclus 0,2 ETP / lycée de plus de 10 ARL
AMBASSADEURS DU NUMÉRIQUE	0,1 ETP / lycée
ADJOINT (MAINTENANCE), ENTRETIEN MÉNAGER ET ACCUEIL	0,2 ETP / lycée concerné
ADJOINT AU RESPONSABLE RESTAURATION	0,2 ETP / lycée

Prise en considération d'ETP supplémentaires justifiés par les spécificités de certains EPLE (classes préparatoires importantes avec contraintes fortes, vétusté, nature des sols complexe à entretenir, bâtiments éclatés ou sites